

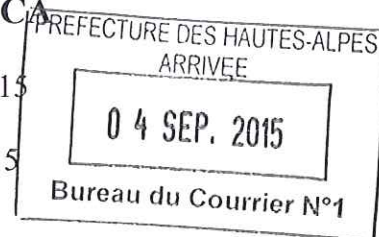
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENÇA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 10

DELIBERATION N° 30 -2015

Séance du jeudi 27 août 2015



L'an deux mille quinze et le jeudi 27 août 2015 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 août 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS, Jean-Pierre, M. FAURE Jean-Claude, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Danielle BLANC

Objet : Modification de la durée hebdomadaire de travail de Mme FAURE Nadine

Le Maire rappelle à l'assemblée présente que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il propose de modifier le temps de travail d'adjoint technique territorial de 2^e classe créé initialement à temps non complet par délibération du 4 octobre 2011 sera d'une durée de 19 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2015. Le Maire propose de passer le temps de travail de Mme Nadine FAURE de 23h/semaine à 19h/semaine annualisées.

Etant entendu l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire de réduire le temps de travail de Mme Nadine FAURE à 19h/semaine annualisées
- **Décide** de prendre l'arrêté de modification du temps de travail.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 27 août 2015

Le Maire
Rémi COSTORIER

